



La Pologne et l'Holocauste – faits et mythes

Résumé

1. *La Pologne fut la première et l'une des plus grandes victimes de la Seconde Guerre mondiale.*
2. *Les camps d'extermination, dans lesquels plusieurs millions de personnes ont été assassinées, n'étaient pas polonais. Il s'agissait de camps allemands (nazis) sur le territoire de la Pologne occupée par l'Allemagne nazie. L'expression «camps de la mort polonais» est contradictoire avec des faits historiques et extrêmement injuste envers la Pologne en tant que victime de l'Allemagne nazie.*
3. *Les Polonais furent les premiers à alerter les dirigeants européens et américains sur l'Holocauste.*
4. *La Pologne n'a jamais collaboré avec l'Allemagne nazie. En Pologne, il existait le plus grand mouvement de résistance en Europe occupée. La Pologne était également l'un des rares pays d'Europe occupée où la peine de mort était utilisée pour l'aide aux Juifs.*
5. *Des centaines de milliers de Polonais risquèrent leur vie pour aider les Juifs à survivre à la guerre et à l'Holocauste. Les Polonais constituent le groupe le plus important parmi les «Justes parmi les Nations», c'est-à-dire les citoyens de divers pays qui ont sauvé des Juifs pendant l'Holocauste.*
6. *Comme tant d'autres pays, aussi en Pologne, il existait des cas de comportement honteux envers les Juifs pendant la guerre – il s'agissait, cependant, d'une marge à l'échelle de toute la société. Pendant la guerre, il existait aussi des comportements honteux des Juifs envers autres Juifs et Polonais.*
7. *Pendant la guerre, il y eut des massacres de Juifs dans diverses villes européennes, souvent inspirés par les nazis allemands. Pendant la guerre, des exécutions massives de la population polonaise, en particulier de l'intelligentsia polonaise et des élites politiques, socio-économiques, culturelles etc eurent lieu.*
8. *Dans l'après-guerre, des tentatives pour falsifier l'histoire de l'Holocauste, y compris l'attitude des Polonais à l'égard des Juifs pendant la guerre, furent faites. Afin de lutter contre la falsification de l'histoire de la Pologne et de protéger la réputation de la Pologne dans le monde, en janvier 2018, le Parlement de la République de Pologne a adopté une loi punissant l'attribution de crimes nazis à la Pologne ou aux Polonais.*
9. *Certains estiment que l'attribution de l'antisémitisme et de la complicité dans l'Holocauste à la Pologne et aux Polonais est une activité consciente visant à faciliter la mise en œuvre d'objectifs politiques et financiers spécifiques envers la Pologne.*
10. *En février 2018, les principaux responsables politiques allemands ont publiquement reconnu à plusieurs reprises que l'Allemagne était entièrement responsable de l'Holocauste.*

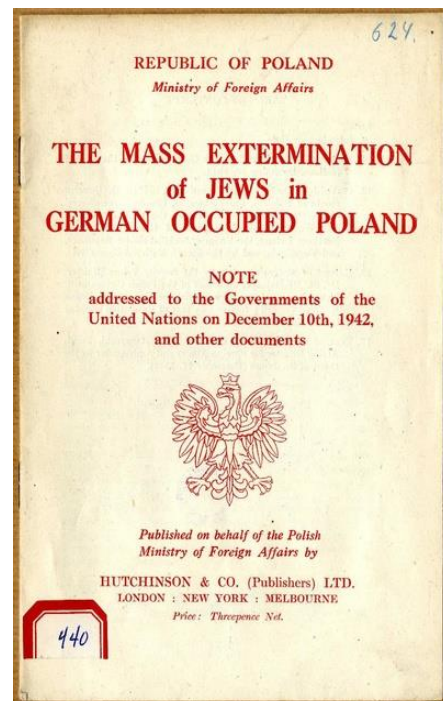
La Pologne et l'Holocauste – faits et mythes

1. **La Pologne fut la première et l'une des plus grandes victimes de la Seconde Guerre mondiale.** La Pologne est devenue la victime de deux régimes totalitaires – l'Allemagne nazie et l'Union soviétique communiste. Les deux pays conclurent un pacte en août 1939 sur l'agression contre la Pologne. Selon lui, les Allemands entrèrent en Pologne le 1er septembre 1939 et l'Union soviétique le 17 septembre 1939. De cette manière, les territoires de la Pologne étaient sous occupation complète. À la suite de la guerre (1939-1945), la Pologne perdit environ **6 millions** de citoyens, dont environ **3 millions** de citoyens polonais d'origine juive. Ce sont des pertes de personnes comparables à celles subies par la nation juive.
2. **Les camps d'extermination, dans lesquels plusieurs millions de personnes ont été assassinées, n'étaient pas polonais.** Il s'agissait de camps allemands (nazis) sur le territoire de la Pologne occupée par l'Allemagne nazie. Les camps d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, Treblinka, Belzec, Sobibor, Kulmhof et Majdanek, ainsi que les camps de concentration en Pologne occupée, ils ont tous été construits et gérés par les Allemands. En réalité, l'expression **«camps de concentration et/ou d'extermination allemands nazis»**, qui est officiellement utilisée par l'ONU (UNESCO), devrait toujours être utilisée. Cependant, l'expression «camps de la mort polonais» est contradictoire avec des faits historiques et extrêmement injuste envers la Pologne en tant que victime de l'Allemagne nazie. Elle ne devrait pas être utilisée, parce que **la victime ne peut pas être considérée comme un bourreau.**

Les plus importants camps de concentration et camps de la mort allemands dans les frontières de la Grande Allemagne dans les années 1941–1944



3. **Les Polonais furent les premiers à alerter les dirigeants européens et américains sur l'Holocauste.** Il s'agit de rapports de **Jan Karski** (1940-1942) et de **Witold Pilecki** (1943-1945) sur la persécution des Juifs en Pologne occupée, la vie dans des ghettos et le génocide dans les camps d'extermination allemands. En décembre 1942, d'après les rapports de Karski, le gouvernement polonais en exil prépara une [note](#) diplomatique **«L'extermination massive des Juifs en Pologne occupée par les Allemands»** qui fut envoyée aux gouvernements des pays signataires de la Déclaration des Nations Unies. Le gouvernement polonais leur demanda de condamner les crimes allemands, de punir les criminels et de trouver des moyens efficaces d'arrêter l'extermination de masse. Le document informait de l'extermination planifiée des Juifs (vivant en Pologne et déportés en Pologne par les Allemands des autres pays d'Europe centrale et occidentale, également d'Allemagne), ainsi que de **l'extermination de la nation polonaise**. Des Juifs, des Polonais, des Roms et des personnes d'autres nationalités furent assassinées dans les camps d'extermination allemands.



Source : www.msz.gov.pl

4. **La Pologne n'a jamais collaboré avec l'Allemagne nazie.** Contrairement à d'autres pays occupés par l'Allemagne, il n'y a jamais eu en Pologne occupée de structures politiques ou militaires volontaires collaborant avec Hitler (il existait une soi-disant «police bleue» créée par les Allemands, dans laquelle le service était obligatoire ; le refus de service était punissable par la peine de mort ou par l'envoi au camp de concentration). En Pologne occupée fut créé **l'État polonais clandestin**, c'est-à-dire **le plus grand mouvement de résistance en Europe**, doté de vastes structures politiques et militaires secrètes, dont le but était de combattre avec les occupants nazis. Ces structures étaient subordonnées au gouvernement de la République de Pologne en exil (d'abord en France, puis en Angleterre). Une partie de l'État polonais clandestin était **l'Armée de l'Intérieur** (*Armia Krajowa*) qui comptait 380 000 soldats et était **la plus grande armée clandestine d'Europe occupée**. Les partisans polonais étaient souvent soutenus par des civils, pour quoi les Allemands appliquaient une responsabilité collective et procédaient à une **pacification brutale des villages polonais** qui furent incendiés et leurs habitants (y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées) massivement assassinés. En 1939-1945, des centaines de pacifications eurent lieu (notamment dans la région de Lublin, Zamosc, Kielce etc), au cours desquelles des dizaines de milliers de Polonais perdirent la vie.
5. **La Pologne fut l'un des rares pays d'Europe occupée où la peine de mort était utilisée pour l'aide aux Juifs** (cette peine fut également en vigueur en Serbie et en Ukraine, mais n'existait pas en Europe occidentale). Les Allemands tuèrent plusieurs milliers de Polonais pour avoir aidé les Juifs. Un exemple symbolique est la [famille Ulma](#), une famille polonaise de Podkarpacie (Pologne du sud) qui cacha huit Juifs pendant plus d'un an. Toute la famille fut fusillée pour cela par les Allemands (père, mère au septième mois de grossesse, et leurs six enfants âgés de 2 à 8 ans). Pour l'aide aux Juifs, beaucoup d'autres familles polonaises – par exemple, Baranek, Janus et Madej, Kowalski, Kurpiel, Lodej, Olszewski etc – furent tuées par les Allemands. **Les Polonais aidant les Juifs furent déportés vers les camps d'extermination, fusillés, pendus, torturés et brûlés vifs**. De plus, les Allemands **pacifièrent les villages polonais** (par exemple, Stary Ciepielow, Boiska, Paulinow, Pantalowice etc) où des milliers de Polonais furent assassinés (souvent des familles avec de jeunes enfants). Ces exécutions et ces massacres devaient intimider la société polonaise et les décourager d'aider les Juifs.

6. **Des centaines de milliers de Polonais risquèrent leur vie pour aider les Juifs à survivre à la guerre et à l'Holocauste.** Les Juifs furent aidés par des individus, des familles et des villages entiers, le mouvement de résistance polonais et des organisations spéciales. L'un d'eux fut la [Commission d'Aide aux Juifs «Żegota»](#) – une organisation clandestine polonaise qui aida massivement les Juifs (la production de faux documents d'identité (50 000 - 60 000), les avantages financiers, l'aide au logement et l'aide médicale, l'aide aux enfants, la lutte contre extorqueurs etc). Ce fut la seule organisation de ce genre en Europe occupée. **L'Eglise catholique** aida également les Juifs – ils furent cachés dans plus de 70 couvents et presbytères polonais, les prêtres polonais émirent de faux certificats de baptême etc. **Pendant la guerre, les Polonais sauvèrent des milliers de Juifs de l'extermination** (selon les estimations, 30 000 - 120 000 Juifs survécurent dans les territoires de la Pologne occupée). Plusieurs personnes furent impliquées pour aider un Juif. On estime que **plusieurs centaines de milliers de Polonais fournirent aux Juifs divers types d'aide** (au moins 200 000 à 300 000, et selon certains historiens, même 1 million ou 1,2 million).
7. **Les Polonais constituent le groupe le plus important parmi les «Justes parmi les Nations», c'est-à-dire les citoyens de divers pays qui ont sauvé des Juifs pendant l'Holocauste.** Cette honorable médaille – décernée par l'institut israélien Yad Vashem – a été reçue par plus de [6 700](#) Polonais, soit 25% de tous les Justes. Certains historiens estiment qu'au moins 100 000 Polonais méritent cette distinction. L'une des Justes est la travailleuse sociale polonaise **Irena Sendler** qui organisa un réseau de collaboratrices et sauva avec elles plus de 2 500 enfants juifs du ghetto de Varsovie. Peu de temps avant sa mort (elle est décédée en 2008), elle a été nommée pour le prix Nobel de la paix. En vertu de la décision du Parlement de la République de Pologne, 2018 a été établi l'Année d'Irena Sendler. **Henryk Slawik** est un autre Juste polonais. En Hongrie, il délivra de faux documents aux réfugiés de la Pologne occupée, ce qui sauva la vie de plus de 5 000 Juifs polonais. Il aida également à créer un orphelinat pour les enfants juifs. Il fut torturé pour avoir aidé les Juifs et assassiné dans le camp allemand de Mauthausen-Gusen. Parmi les Justes se trouvent également **Antonina et Jan Żabinski** – couple polonais qui cacha des centaines de Juifs du ghetto de Varsovie dans le zoo de Varsovie pendant plusieurs années. Cette histoire fut récemment montrée dans le film américain *«La femme du gardien de zoo»* (ce film n'a pas été approuvée pour l'affichage dans certains pays européens, y compris la France).



Irena Sendler



Henryk Slawik



Antonina et Jan Żabinski

Source : sprawiedliwi.org.pl

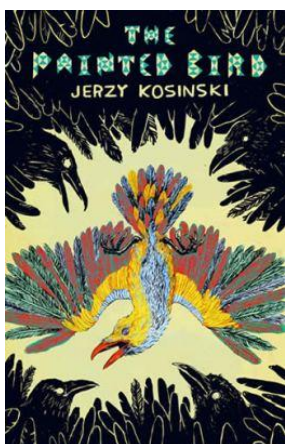
8. **Comme tant d'autres pays, aussi en Pologne occupée, il existait des cas de comportement honteux envers les Juifs pendant la guerre – il s'agissait, cependant, d'une marge à l'échelle de toute la société polonaise.** Les soi-disant *«sh maltsovniks»* (malfaiteurs et maîtres chanteurs), qui forcèrent une rançon des Juifs qui se cachaient ou des Polonais qui les aidaient, ou les dénoncèrent pour de l'argent ou

d'autres avantages aux autorités d'occupation allemandes, étaient l'un des exemples. Le phénomène de *sh maltsovniks* existait dans tous les pays de l'Europe occupée. Le nombre des *sh maltsovniks* polonais n'est pas connu (on estime qu'à Varsovie il y avait 3-4 mille personnes). **La dénonciation fut punie de mort par l'État polonais clandestin** (des sentences furent prononcées par des tribunaux clandestins et des soldats de l'Armée de l'Intérieur les exécutèrent). Le phénomène de *sh maltsovniks* a eu lieu principalement dans les grandes villes. Dans les provinces, cependant, il y eut des cas de meurtres de Juifs qui fuirent le ghetto ou le transport vers des camps d'extermination. L'ampleur de ce phénomène, cependant, n'est pas connue, et les chiffres apparaissant parfois publiquement (considérés comme définitivement surestimés) ne sont pas fiables, car ils n'ont aucune base scientifique.

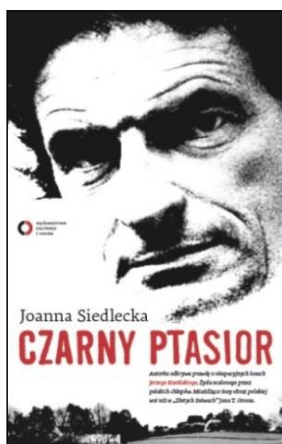
9. **Pendant la guerre, il existait aussi des comportements honteux des Juifs envers autres Juifs et Polonais.** Certains Juifs étaient des *sh maltsovniks* (un exemple est le soi-disant cas de l'Hôtel Polski, un piège tendu par les nazis et leurs collaborateurs juifs sur les riches Juifs se cachant à Varsovie). Dans les ghettos existaient les organisations juives collaborant avec les Allemands qui, par exemple, infiltraient des organisations clandestines juives et polonaises (y compris celles qui aidaient les Juifs), organisaient l'exportation des Juifs vers les camps d'extermination etc. Ces organisations collaborant étaient des **Judenrats, Jüdischer Ordnungsdienst (police juive), Żagiew, la Treize** etc. Seulement dans les ghettos de Varsovie, de Lodz et de Lviv, il y avait plus de 4 000 policiers juifs collaborant avec les Allemands. Les collaborateurs juifs les plus connus étaient Abraham Gancwajch, Chaim Rumkowski, Lolek Skosowski et d'autres. Dans les territoires polonais occupés par l'Union Soviétique, il y avait aussi beaucoup de Juifs collaborant avec les communistes (y compris ceux qui dénonçaient les Polonais qui, à la suite de dénonciations, furent assassinés ou envoyés dans des camps de travail soviétiques).
10. **Pendant la guerre, il y eut des massacres de Juifs dans diverses villes européennes** occupées par l'Allemagne et leurs alliés, par exemple, en 1941 à Odessa (Ukraine), Jassy (Roumanie), Kaunas (Lituanie), Jedwabne (Pologne). Ces massacres étaient souvent **inspirés par les nazis allemands**. On estime que dans le plus grand massacre dans la Pologne occupée (Jedwabne) plus de 300 Juifs furent tués (les travaux d'exhumation effectués par la Pologne [Institut de la mémoire nationale], qui devaient établir le nombre de victimes, furent interrompus à la demande des Juifs). Dans d'autres massacres, le nombre de victimes juives fut beaucoup plus élevé, par exemple, environ 4 000 à Kaunas, 13 000 à Jassy, 25 000 à 34 000 à Odessa. **La rafle de la population juive** en France en 1942 (Vel d'Hiv) fut également un phénomène de masse, à la suite duquel plus de 13 000 personnes d'origine juive furent détenues à Paris et dans les environs, y compris 4 000 enfants (ils furent ensuite transportés au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau). Il y eut aussi des massacres de Juifs, dont **les victimes furent également des Polonais**, comme les massacres de Lviv en 1941, à la suite desquels furent également assassinés des scientifiques polonais et leurs familles (le soi-disant massacre des professeurs de Lviv).
11. **Pendant la guerre, des exécutions massives de la population polonaise, en particulier de l'intelligentsia polonaise et des élites politiques, socio-économiques, culturelles etc eurent lieu.** Ce furent, entre autres, le massacre de Palmiry (1 700 victimes), le massacre de la forêt Szpegawski (5 000 à 7 000 victimes), le massacre de Mniszek (10 000 victimes), ou le massacre de Piasnica (12 000 à 14 000 victimes). Ces **crimes de génocide sur la nation polonaise** – principalement des **exécutions massives** – furent perpétrés par les nazis dans les premières années de la guerre (1939-1941), soit avant l'Holocauste, qui commença à être appliqué en 1942 (après la conférence de Wannsee). Ces crimes allemands sont comparés au **massacre communiste de Katyn** (1940), c'est-à-dire à la fusillade de près de 22 000 Polonais (dont 10 000 militaires et policiers) par les Soviétiques. En ce qui concerne le génocide, il convient également de mentionner le **crime de Volyn** (1942-1943), à la suite duquel les nationalistes ukrainiens tuèrent environ 100 000 Polonais. Cependant, lors du **massacre de Wola**, au début de

l'Insurrection de Varsovie (1944), en quelques jours les Allemands abattirent 40 000 à 60 000 habitants de Varsovie (c'était le plus grand massacre de civils en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale).

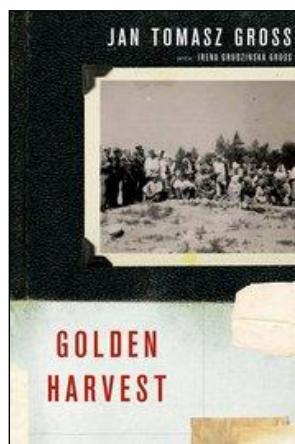
12. **Dans l'après-guerre, des tentatives pour falsifier l'histoire de l'Holocauste, y compris l'attitude des Polonais à l'égard des Juifs pendant la guerre, furent faites.** Le célèbre livre de l'écrivain polono-américain d'origine juive, Jerzy Kosinski, intitulé «*L'oiseau bariolé*», publié en 1965 aux Etats-Unis, est l'un des exemples. Ce livre fut le premier dans la littérature accusant les Polonais d'antisémitisme, de cruauté envers les Juifs, de participation à l'Holocauste etc. Le livre était perçu comme autobiographique : pendant la guerre, Kosinski comme un enfant était censé être séparé de ses parents et se promener de village en village en Pologne du sud. Pendant l'errance, l'enfant, considéré comme un Juif ou un Gitan, aurait subi de la persécution de la part des paysans polonais, l'humiliation, la violence, la cruauté etc, et à la suite d'un traumatisme perdre la parole pendant plusieurs années. En fait, **le livre de Kosinski était une mystification et les accusations contre les Polonais étaient inventées.** En 1993, l'écrivain polonais Joanna Siedlecka, en se basant sur des entretiens avec des habitants des villages décrits par Kosinski, détermina et décrivit dans son livre «*Czarny ptasior*» (*L'oiseau noir*) que la famille Lewinkopf/Kosinski survécut à l'occupation et l'Holocauste grâce aux Polonais du village de Dabrowa Rzeszycka. Les personnes qui leur donnèrent un abri et une assistance étaient Polonais, Kosinski était avec ses parents tout le temps, il ne perdit pas la parole, et aucune cruauté décrite dans le livre n'eut pas lieu. Malgré tous ces mensonges prouvés, «*L'oiseau bariolé*» est toujours une source d'inspiration pour les artistes – les pièces de théâtre inspirées par le livre sont toujours mises en scène, un film tchéco-slovaque-ukrainien est en préparation.



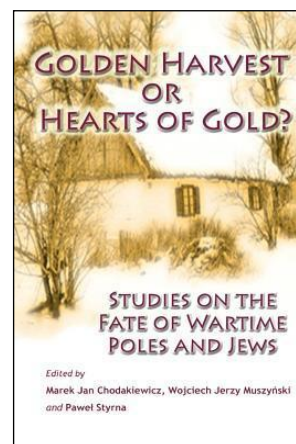
Kosinski, *L'oiseau bariolé*
(États-Unis 1965 / Pologne 1989)



Siedlecka, *Czarny ptasior*
(Pologne 1993)



Gross, *Golden harvest*
(Pologne 2011 / États-Unis 2012)



Chodakiewicz et al.,
Golden harvest or hearts of gold?
(Pologne 2011 / États-Unis 2012)

13. **Après la chute du communisme en 1989, une approche spécifique de l'histoire polonaise apparut en Pologne, y compris l'Holocauste, appelée «pédagogie de la honte».** C'était l'interprétation de l'histoire polonaise qui se concentrait sur l'exagération et la mise de l'accent sur des événements négatifs du passé, tout en ignorant ou rabaisant le positif. L'effet de telles actions était de déformer les proportions et l'échelle réelles des événements historiques et donc de présenter une fausse image de l'histoire. Des exemples sont des publications controversées et radicales et des discours de prof. **Jan Tomasz Gross** sur les relations polono-juives pendant la guerre et après la guerre, qui attribuent l'antisémitisme, la complicité dans l'Holocauste etc aux Polonais. Il s'agit de ses livres «*Neighbours*», «*Fear*» et «*Golden harvest*» publiés en Pologne et aux États-Unis dans les années 2000-2012. Les livres de Gross, qui est un sociologue, pas un historien, sont accusés **de partialité, de préjugés, de manque de fiabilité**, ainsi que **d'erreurs d'atelier**. Son interprétation incorrecte du matériel source, en omettant des faits qui dérangent, la manipulation des chiffres, en fondant des conclusions sur la spéculation

au lieu des faits, des généralisations sur la base des cas individuels etc sont montrés du doigt. Des allégations similaires sont également faites en relation avec les publications du prof. **Jan Grabowski** qui étudie le sort des Juifs dans la province polonaise pendant l'occupation allemande. Les historiens, qui **mettent en question les hypothèses de Gross et Grabowski d'une manière scientifique et équilibrée** (par exemple, prof. Marek Chodakiewicz de l'Institut de la politique mondiale à Washington, un ancien membre du Holocaust Memorial Council des États-Unis), sont attaqués et rencontrent l'ostracisme.

14. **Pendant de nombreuses années, le terme «camps de la mort polonais» fut utilisé publiquement, ce qui constitue une falsification de l'histoire, y compris la mémoire de l'Holocauste.** Ce terme est utilisé par les médias, les politiciens et même les scientifiques. En 2012, le président Obama a mentionné les «camps de la mort polonais», pour lesquels il s'est ensuite excusé. Ce terme est trompeur (voir point 2) et peut suggérer la participation de la Pologne à l'Holocauste autant que l'Allemagne nazie, ce qui n'est évidemment pas vrai. **La lutte contre l'expression «camps de la mort polonais» est menée au niveau diplomatique par le gouvernement polonais ainsi que par des organisations non gouvernementales** qui envoient des demandes de rectification. Ces actions, tout comme les processus civils menés par les derniers prisonniers survivants des camps d'extermination allemands, n'ont pas eu d'impact significatif sur la limitation du phénomène. De plus, la chaîne publique allemande ZDF ne veut pas présenter d'excuses à Karol Tendera, ancien prisonnier du camp d'Auschwitz-Birkenau, pour avoir utilisé l'expression «camps d'extermination polonais», malgré le jugement définitif des tribunaux polonais et allemands. Des **activités d'information** sont également menées sur le sujet des camps d'extermination (entre autres, des sites Web en plusieurs langues – [Truth About Camps](#) et [German Death Camps Not Polish](#) – ont été lancés).
15. Afin de lutter contre la falsification de l'histoire de la Pologne et de protéger la réputation de la Pologne dans le monde, à la fin de janvier 2018, le Parlement de la République de Pologne a adopté **l'amendement à la loi sur l'Institut de la mémoire nationale**. La loi introduit une amende ou jusqu'à 3 ans de prison pour l'attribution publique et contre les faits de la responsabilité à la nation ou à l'Etat polonais des crimes de l'Allemagne nazie. Des règles similaires existent également dans d'autres pays, comme l'Israël et l'Allemagne, où le déni de l'Holocauste menace 5 ans de prison. La loi polonaise **ne limite pas la liberté d'expression, l'activité artistique et la recherche scientifique** concernant l'Holocauste. La loi a été signée par le Président de la République de Pologne au début de février (et adressée en même temps au Tribunal constitutionnel) et est entrée en vigueur le 1er mars 2018.
16. **Certains estiment que l'attribution de l'antisémitisme et de la complicité dans l'Holocauste à la Pologne et aux Polonais** (grâce à l'utilisation du terme «camps de la mort polonais» et autres activités) ne résulte pas de l'ignorance de l'histoire, mais **est une activité consciente visant à faciliter la mise en œuvre d'objectifs politiques et financiers spécifiques envers la Pologne**. Actuellement, le Parlement polonais travaille sur un projet de loi de reprivatisation visant à réglementer le retour des biens nationalisés après la guerre par les autorités communistes polonaises. Les objections au projet de loi sont rapportées par les communautés juives. Dans le même temps, au Congrès américain, le soi-disant Loi 447 – JUST (*Justice for Uncompensated Survivors Today*), qui crée des outils pour soutenir les organisations internationales de victimes de l'Holocauste dans la récupération des biens juifs qui n'ont pas d'héritiers, est en cours de traitement. L'adoption de la loi permettrait aux communautés juives **d'exercer des pressions sur la Pologne afin d'obtenir certains avantages immobiliers** (biens immobiliers, indemnisations etc). Dans ce contexte, les paroles d'Israel Singer, secrétaire général du Congrès juif mondial, affirmait en 1996 : *«Si la Pologne ne satisfait pas aux exigences juives, elle sera publiquement attaquée et humiliée sur le forum international.»*

17. Au début de février 2018, **les principaux responsables politiques allemands ont publiquement reconnu à plusieurs reprises que les Allemands étaient pleinement responsables de l'Holocauste.** Le ministre allemand des Affaires étrangères Sigmar Gabriel a déclaré : *«La Pologne peut être sûre que toute tentative de falsification de l'histoire, comme dans la formulation des 'camps de concentration polonais', sera clairement et définitivement rejetée par nous. Il ne fait aucun doute qui était responsable des camps de concentration. Ce meurtre de masse organisé a été commis par notre nation et par personne d'autre. S'il y avait des collaborateurs individuels, ils ne changeraient rien dans cette situation.»* L'ambassadeur d'Allemagne en Pologne a également confirmé : *«L'intention de l'Allemagne nazie était d'assassiner les Juifs et les Polonais et de détruire leur culture. Nous devons assumer l'entière responsabilité. Les crimes des individus qui n'étaient pas allemands ne changent pas cela.»* En outre, la **chancelière allemande Angela Merkel** a déclaré : **«En tant qu'Allemands, nous sommes responsables de ce qui s'est passé pendant l'Holocauste. La responsabilité des camps de concentration incombe aux Allemands. Cette responsabilité continue et tous les autres gouvernements prennent le relais.»** La chancelière Merkel a ajouté que c'est seulement sur cette base que l'on peut créer un bon avenir commun avec la Pologne, l'Europe et le monde.
18. Au début de mars 2018, le Parlement de la République de Pologne a adopté une loi établissant une nouvelle fête nationale en Pologne – la **Journée Nationale de la Mémoire des Polonais sauvant les Juifs sous occupation allemande.** Elle sera célébrée le 24 mars – l'anniversaire de l'assassinat par les Allemands de la famille polonaise Ulma qui a caché des Juifs pendant l'Holocauste (voir point 5). Dans le même temps, le gouvernement polonais a décidé de créer le **Musée du Ghetto de Varsovie** qui sera inauguré en 2023, à l'occasion du 80ème anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie. Le musée sera situé à Varsovie, où le Musée de l'Histoire des Juifs Polonais «POLIN», qui est ouvert depuis 5 ans, présentant les 1000 ans d'histoire des Juifs en Pologne.

Varsovie, mars 2018